

UNE NOUVELLE OFFRE DE STATIONNEMENT POUR MIEUX GÉRER LES FLUX

Dans le cadre de sa politique de déplacement urbain et d'une meilleure gestion des espaces partagés, la Ville de Cabourg entame, à compter du 3 juillet, la mise en place d'une nouvelle organisation du stationnement dans le but :

- d'améliorer le cadre de vie ;
- d'assurer la sécurité de tous ;
- de permettre une rotation des véhicules sur les places de stationnement ;
- et d'assurer un meilleur partage de la voie.

BÉNÉFICIEZ DE 40MIN À 2 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT DANS LES ZONES SUIVANTES

- **Parking avenue des Dunettes**, devant la Police Municipale
- **Parking Piat**, situé avenue Alfred Piat
- **Avenue de la Brèche Buhot, dans sa partie comprise entre l'avenue Charles de Gaulle et l'avenue Guillaume le Conquérant**
- **Parking du Garden Tennis**
- **Avenue Charles de Gaulle dans sa partie comprise entre l'avenue de la Brèche Buhot et la rue d'Ennery**

Au delà de cette gratuité, le stationnement est payant de 9h à 19h, les week-ends, jours fériés, ponts et tous les jours pendant les vacances scolaires (toutes zones confondues), au tarif de 2,1 € de l'heure.

Un abonnement annuel «RESIDENTIEL» à 7,5€ par mois (90€ par an) permet aux cabourgeois de se stationner librement. Pour retirer votre abonnement, munissez-vous d'un justificatif de domicile et prenez rendez-vous auprès de la Police Municipale à partir du 3 juillet.

Contact : police.municipale@cabourg.fr - 20, avenue des Dunettes - Tél. 02 31 24 53 41

LA ZONE BLEUE REMPLACE LES ANCIENNES BORNES, PROFITEZ TOUJOURS DE 40 MIN GRATUITES AVENUE DE LA MER

Le retrait des bornes obsolètes permet de libérer de la place sur les trottoirs et de faciliter la circulation des piétons. Le **stationnement** reste **gratuit 40 minutes** du lundi au dimanche, de 9h à 19h, sur présentation d'un disque de stationnement sur votre pare-brise. Ils sont disponibles gratuitement à la Mairie, à l'office de tourisme et chez les commerçants partenaires.



Zones payantes « extérieures » :
 2h de gratuite sur présentation d'un ticket gratuit
 disponible à l'horodateur

Zones payantes « centre-ville » :
 Maintien des 40 minutes gratuites sur présentation
 d'un ticket

Zones bleues :
 Stationnement gratuit 40 minutes du lundi au
 dimanche de 9h à 19h avec l'apposition d'un disque
 de stationnement

**STATIONNEMENT GRATUIT DANS TOUT LE
 RESTE DE LA VILLE.**